

L'ex-libris Le Resche

Autor(en): **Morton, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **38 (1924)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

étoile (fig. 28). Huit emblèmes héraldiques sur 355 signes, c'est évidemment peu.

Faut-il voir dans cet usage commercial de leurs armes une manifestation des titulaires pour affirmer leur qualité de nobles ? En effet, ils le sont : les Candolle, de Moulmont, de la Mer, de Gane, de même que les Le Clerc, Buisson et Chaloux, Peut-être aussi s'y manifeste-t-il une influence de leur pays d'origine ? la France, où les prérogatives nobiliaires à cette époque avaient plus d'importance que chez nous. En exécution de l'article 2 du Traité de Saint-Julien, du 31 juillet 1603, les citoyens, bourgeois et marchands de Genève avaient obtenu du duc de Savoie, des exemptions de péages, par arrêts de la Chambre des comptes de Savoie du 6 mars 1606 et 7 décembre 1611 ; puis ils obtinrent le 9 décembre 1617, par un semblable arrêt, l'exemption du péage de la traverse de Savoie et le 21 décembre de la même année, des lettres patentes du duc Charles-Emmanuel portant exemption des daces et péages et décharge des droits de douane, traite, etc., de Suze, par arrêt de la Chambre des comptes du 15 mars 1618 (v. Paul E. Martin, *Traité et douanes, notes sur l'histoire des zones franches*).

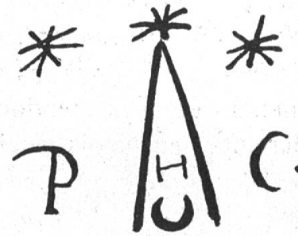


Fig. 29.

Et c'est en vertu de ces arrêts et pour profiter de la faveur qui leur avait été octroyée, que les marchands genevois furent obligés d'indiquer leurs marques et de les faire transcrire à la Chambre des comptes de Savoie.

L'ex-libris Le Resche,

par CHARLES MORTON.

Grâce à l'amabilité de M. Ch. Gilliard, président de la Société d'histoire et d'archéologie du Canton de Vaud et descendant de S. Leresche, nous savons maintenant à qui attribuer l'ex-libris reproduit ici.

Samuel Le Resche, fils de Georges et de Anne Mayor, bourgeois de Ballaigues, naquit dans cette localité en 1680 ; il était ministre du Saint-Evangile mais se consacra à l'enseignement et fut d'abord régent de 3^{me} au collège de Lausanne, en 1711 déjà et encore en 1742, puis il est bachelier de ce collège à sa mort, en février 1747. Samuel Le Resche avait épousé Louise, fille de Jaques Secrétan, Conseiller à Lausanne, dont il eut plusieurs enfants ; en 1742 il acquiert la bourgeoisie de Lausanne, ainsi que ses deux fils Gabriel et Jean-Pierre, tous deux ministres ; le second, après avoir été régent au Collège, fut Recteur de l'Académie.



Fig. 30.

Il est à présumer que cet ex-libris, sur lequel aucun prénom n'a été gravé, peut-être à dessein, a dû servir aux fils après avoir servi au père ; nous l'avons trouvé sur un volume de catéchisme avec la signature « Samuel Le Resche 1741 »

Les armes que reproduit cette gravure « de gueules à trois barres dencchées d'or, chargées la 1^{re} et la 3^{me} d'une fleur de lys de..., la seconde de trois », figurent aussi sur des cachets de la même époque complétées par le cimier, formé de trois plumes d'autruches. L'Armorial vaudois du colonel de Mandrot donne des bandes droites ; nous ignorons quelles sont ses sources, n'ayant pas trouvé d'autres documents que ceux mentionnés ici. Toutefois, il est à remarquer que la dentelure est parlante ; en patois vaudois « resse » signifie scie, et « rêche » raboteux.

Miscellanea

Armoiries de Nicolas de Diesbach. — Nous reproduisons ici une pierre aux armoiries de Nicolas de Diesbach, évêque coadjuteur de Bâle, provenant peut être de sa maison à Bâle et qui se trouve actuellement au Musée historique de cette ville (fig. 31).



Fig. 31.

Armoiries de Nicolas de Diesbach, évêque coadjuteur de Bâle.
(Pierre sculptée au Musée hist. de Bâle.)

Nicolas de Diesbach était le fils de Louis de Diesbach et d'Antonia de Ringoltingen. Il naquit le 22 juin 1478 et fut destiné par son père à l'état ecclésiastique, qui l'envoya aux hautes écoles à Paris puis, en 1498, à Rome. En 1500, à l'âge de 22 ans, il obtint un canonicat et la prévôté de St-Ours et St-Victor à Soleure, puis, en 1500, le pape Alexandre VI lui accorda le prieuré de Vacluse en Franche-Comté.

Le pape Jules II le nomma protonotaire apostolique et camérier secret. Il devint prieur du prieuré bénédictin de St-Jean à Grandson en 1506. Ses armoiries figurent encore contre le pilier de la chaire de cette antique église (fig. 32). Il fut aussi prieur de Miserez près de Porrentruy, curé d'Aigle, de Bex, d'Utzendorf, de Gruyères (1509), chanoine